



Fédération
Départementale
des Foyers Ruraux
de Seine-et-Marne

AIDES FINANCIÈRES MOBILISABLES PAR LES STAGIAIRES Bafa

ORGANISME ET PROCÉDURE/CONTACT

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

MONTANT DE L'AIDE

AIDES NATIONALES

Caisse d'Allocations Familiales

Aucune (il n'est pas nécessaire d'être allocataire de la CAF)

106,71€, uniquement sur la session d'approfondissement

*Le document CERFA n°11 381*02 pré-rempli vous sera transmis par nos formateur-trice-s*

AIDES SEINE-ET-MARNE

Conseil Général de Seine-et-Marne

Être âgé-e de 26 ans au plus
Résider, étudier ou travailler en Seine-et-Marne

200€, uniquement sur la session d'approfondissement

Démarche individuelle en ligne :
<http://www.jeunesse77.fr/l-esprit-bafa>

AIDES LOCALES (à titre indicatif)

Mairies et communautés de communes	Résider sur la commune ou l'intercommunalité Éventuellement, autres conditions	
<i>Prendre contact avec le secrétariat ou le service jeunesse/action sociale</i>		
Structures jeunesse	Diverses	
<i>MJC, Centre Social, Maison pour Tous, Espace jeunes, Bureau et Point Information Jeunesse, Foyer Rural, ...</i>		
Comités d'Entreprise	Travailler dans l'entreprise OU Avoir un conjoint ou un parent travaillant dans l'entreprise Éventuellement, autres conditions	Montant variable dépendant de la structure
Fond Social Lycéen Fond Social Étudiant	Être lycéen-e ou étudiant-e dans l'établissement Éventuellement, autres conditions	
Pôle Emploi Mission Locale	Être demandeur-euse d'emploi Éventuellement, autres conditions	
Mutualité Sociale Agricole	Être allocataire de la MSA Éventuellement, autres conditions	

Note : ces aides sont généralement cumulables, dans la limite du coût du stage. Certaines de ces aides sont conditionnées par le passage du dossier du stagiaire devant un jury. Aucune ne revêt un caractère systématique, à l'exception de celle de la CAF.